

## CONTRATS MUNICIPAUX (25 000\$ ET PLUS)

Conformément à l'article 961.4 du Code municipal, la Municipalité de Namur publie la liste cumulative des fournisseurs dont l'ensemble des contrats cumulatifs excède 25 000 \$ et pour lesquels des contrats supérieurs à 2000 \$ ont été octroyés.

ÉNERGIE SONIC INC.	47 883.56 \$
Huile à chauffage et diesel	
LES ENTREPRISES P. BLANC INC.	103 140.37 \$
Contrat de déneigement	
MINISTÈRE DES FINANCES	45 038.00 \$
Sûreté du Québec	
MRC DE PAPINEAU	44 893.34 \$
Quote Part 2018, téléphonie IP et service d'ingénierie	
SERVITECH - QC	30 122.01 \$
Calcul des médianes annuelles et tenue à jour	